

L'égalité Femmes/Hommes en Action(s)...

La lettre d'information des Droits des Femmes et de l'Égalité dans l'Aube

Éditorial

Au début du XXe siècle, des femmes de tous pays s'unissaient pour défendre leurs droits et réclamer le droit de vote mais surtout l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 1977, les Nations Unies adoptaient une résolution consacrant le 8 mars comme journée internationale des femmes, devenue dès lors une journée de reconnaissance des droits des femmes et de la paix internationale.

En France, il faudra attendre 1982 pour que le gouvernement français décide d'officialiser cette journée. Cependant, la lutte menée par de nombreux mouvements féminins et féministes pour faire avancer l'égalité au sein de notre société a commencé bien avant cela.

Malgré tout, il reste encore du chemin à parcourir pour que cette égalité prenne enfin tout son sens dans bien des domaines, notamment dans l'emploi et la formation, mais également au regard des conditions de travail et de rémunération.

Le chômage atteint plus fortement les femmes, qui restent plus touchées que les hommes par certaines formes de travail précaire ou le travail partiel (35,5% des femmes contre 13% des hommes en Champagne-Ardenne).

La répartition par secteur d'activité est quant à elle inégale, les femmes étant sur-représentées dans l'éducation, la santé ou encore l'action sociale et sous représentées dans des secteurs dits « traditionnellement » masculins comme le bâtiment ou l'industrie.

Il ne faut pourtant pas perdre de vue que, d'une part, la population vieillit et que, d'autre part, les employeurs rencontreront et rencontrent d'ores et déjà des difficultés pour recruter. Les femmes ont investi massivement le marché du travail au cours de ces dernières années et elles contribuent par là-même à l'amélioration des performances économiques de notre pays.



Aujourd'hui, de multiples possibilités d'embauche s'offrent à elles dans ces secteurs où elles sont encore trop peu nombreuses mais également dans le cadre de la création d'entreprise.

Aussi, je vous invite à découvrir dans ce second bulletin d'informations sur les droits des femmes et l'égalité, des exemples d'actions menées sur notre territoire, ainsi que les différentes mesures nationales mises en œuvre pour favoriser l'égalité et la mixité professionnelles.

Bonne lecture.

Le Préfet de l'Aube

Christian ROUYER

Sommaire

Éditorial	1
Historique du 8 mars	2
Entreprendre au féminin	3
Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)	3
Égalité et mixité professionnelles	4
Prix de la Vocation Scientifique et Technique des filles	5
Concours régional "Femmes et sport"	5
Journée de sensibilisation et de formation	6
Agenda départemental	7
Actualités	8
Sites et liens	8

8 mars, journée internationale des femmes

La journée internationale des femmes est en premier lieu une création de la Conférence internationale des femmes socialistes qui s'est déroulée en 1910 à Copenhague afin de servir notamment à la propagande en faveur du vote des femmes et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle est liée à la revendication de citoyenneté politique des femmes.

L'initiative en revient à la leader socialiste allemande **Clara ZETKIN** (1857-1933) qui dirigea de 1891 à 1917 « Die Gleichheit » (L'Égalité), importante revue et organe de l'Internationale des femmes socialistes, fondée en 1907 avec Rosa LUXEMBURG.

Le 8 mars 1910, elle propose la création de la journée internationale des femmes. Initialement, cette journée est destinée à militer pour le droit de vote mais également pour l'égalité entre les sexes ainsi qu'à reconnaître les luttes menées par les femmes partout dans le monde.

Une autre référence intrigante concerne la liaison entre la date du 8 mars et la participation des femmes ouvrières à la Révolution Russe. Le 23 février 1917, date du calendrier russe, correspondant au 8 mars dans le calendrier grégorien, des ouvrières de Saint Petersburg manifestèrent dans les rues pour déclencher une grève générale et demander le retour des hommes au front. Ces actions révolutionnaires ont déclenché la Révolution Russe de février.



Photos © DR

En 1977, deux ans après l'Année internationale de la femme, les Nations Unies adoptent une résolution invitant les pays à consacrer une journée à la célébration des droits des femmes et de la paix internationale.

Depuis lors, cette journée se traduit, à travers le monde, par des débats, colloques, expositions ou manifestations. Les femmes prennent la parole pour exprimer leur souhait de voir améliorer leur place dans tous les domaines de la vie sociale, professionnelle et familiale.



Photos © DR

En France, c'est en 1982 que le gouvernement socialiste, avec **Yvette ROUDY** au ministère chargé des Droits des femmes, a décidé de célébrer officiellement la Journée internationale des femmes, le 8 mars de chaque année.

Le premier 8 mars fut grandiose, ceux qui suivirent le furent moins mais ils ont amorcé la tradition politique d'une journée de réflexion sur la place des femmes dans la société française.

**Par delà les alternances politiques,
la Journée internationale des femmes
est désormais dépolitisée, officielle et médiatisée
et met à l'honneur les combats des femmes.**

Sources :

- [Site de l'UNESCO](#)
- [Site du 8 mars on line](#)
- [Site du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité](#)

Entreprendre au féminin

Quelques chiffres...

Selon les dernières données de l'INSEE, 30% des créateurs d'entreprises sont des femmes. Ce pourcentage évolue peu depuis plusieurs années, alors même que la création d'entreprise constitue une opportunité pour l'emploi des femmes et un fort potentiel de croissance. En Champagne-Ardenne, la part des femmes parmi les créateurs était de 31% en 2002. 68% des créatrices étaient d'anciennes employées. Les créatrices, pourtant plus diplômées, ont une qualification professionnelle moindre que les hommes créateurs.

Source : INSEE Flash Infos "Les femmes et la création d'entreprise" - 03/06

Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) : un dispositif pour favoriser l'accès des femmes au crédit bancaire

Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) a vocation à faciliter la mobilisation des concours bancaires en garantissant des prêts destinés à toute femme qui souhaite créer, reprendre ou développer une entreprise (créée ou reprise depuis moins de 5 ans), quel que soit le secteur d'activité et le statut de l'entreprise envisagée.

Le FGIF intervient sur des prêts de **5 000 € minimum** et garantit des prêts d'une durée de **2 à 7 ans**. Le taux de couverture du prêt par le FGIF est de **70%** avec un montant garanti limité à **27 000 €**. Le coût total de la garantie s'élève à **2,5% du montant garanti**.

Les prêts garantis partiellement par le FGIF sont donc des prêts de moyen terme, finançant des besoins de fonds de roulement et/ou des investissements.

Pour les demandes portant sur des projets de développement d'entreprise, celle-ci doit exister depuis moins de cinq ans.

Ces prêts ne peuvent être utilisés pour compenser la diminution nette d'une situation, ni se traduire par une remise en cause des accords de crédit à court terme délivrés par ailleurs à l'entreprise pour la couverture de ses besoins d'exploitation.

La demande de fonds de garantie peut être effectuée sans accord de principe de la banque. Le prêt ne doit pas être débloqué par la banque avant que la garantie FGIF soit accordée par le comité de sélection.

Pour toute information complémentaire concernant le FGIF :

- Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité : 03.25.42.36.57
- Champagne-Ardenne Active : 03.26.87.68.15.

[Pour en savoir plus sur l'entrepreneuriat au féminin...](#)



**Concours Talents
11^{ème} édition**

Le Concours « Talents » de la création d'entreprise est organisé par l'Association Concours Talents (ACT) et le Réseau des Boutiques de Gestion.

2 critères requis pour y participer :

- Avoir créé son entreprise entre le 1^{er}/01/08 et le 31/03/09
- Avoir été accompagné par une structure d'aide à la création d'entreprise.

En Champagne-Ardenne, 6 prix sont décernés :

- « Talents » de l'**Innovation technique et technologique**
- « Talents » de l'**Artisanat et Commerce**
- « Talents » des **Dynamiques Rurales**
- « Talents » de l'**Economie sociale**
- « Talents » des **Services**
- « **Talents** » de **Femmes**

Date de limite de dépôt des dossiers : 30 avril 2009.

**Contact : Boutiques de gestion Champagne
(03.26.40.50.50)**

[Pour en savoir plus et télécharger le dossier...](#)

Égalité et mixité professionnelles

Un exemple d'action

Au titre de la convention signée par les partenaires locaux le 22 mai 2006 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), un plan local d'application de la charte nationale d'insertion a formalisé l'accompagnement des habitants des quartiers ZUS (zones urbaines sensibles).



Compte-tenu des marchés de travaux et de services programmés dans le cadre des projets de rénovation urbaine des quartiers troyens du Point du Jour, Jules Guesde, des Sénardes et des Chartreux, ainsi que de la Zone Franche Urbaine (ZFU) de Chantereigne Montvilliers et de La Chapelle Sait Luc, les maîtres d'ouvrage ont retenu de s'appuyer sur cette opportunité pour mobiliser les entreprises prestataires en les incitant à développer des mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Le Point Conseil Emploi de Troyes, en lien avec Madame Nora GOUTEL, Chargée de mission Insertion de la Communauté d'Agglomération Troyenne et l'équipe Bâtiment du Pôle Emploi (Madame Catherine JOURDAIN, Animatrice d'équipe) a invité divers représentants de la profession (FFB, CAPEB), centres de formation (Formation Plus, AFPA, IUMP...), demandeurs d'emploi et jeunes inscrits à la Mission Locale, résidants le quartier à se rencontrer le 10 février à la Maison de Quartier des Chartreux.

84 demandeurs d'emploi dont 15 femmes ont assisté ce jour là à une réunion d'information sur le plan local d'application de la charte d'insertion de l'ANRU couplée avec une présentation des métiers du bâtiment afin d'orienter leur candidature sur la prochaine commission de pré-recrutement organisée par la CAT.

Pour plus d'informations : Madame Nora GOUTEL (03.25.45.27.48)

Des aides spécifiques

Trois types d'aides financières spécifiques sont mobilisables pour développer la mixité et parvenir à l'égalité professionnelles au sein des entreprises :

- l'**aide au conseil** qui permet le financement d'une étude (diagnostic, préconisations). Cette aide, plafonnée à 10 700 €, peut couvrir 70% des frais d'intervention d'un consultant ;
- le **contrat pour l'égalité professionnelle** qui permet à toutes les entreprises, sans condition d'effectifs, d'obtenir un financement pour la réalisation d'actions exemplaires d'amélioration de la situation des femmes dans l'entreprise mises en œuvre dans le cadre d'un accord collectif ou d'un plan pour l'égalité professionnelle décidé par l'employeur. Cette aide peut couvrir jusqu'à:
 - ✓ 50% des coûts d'investissement en matériel;
 - ✓ 30% du coût des rémunérations des salariées bénéficiaires;
 - ✓ 50% des autres coûts.
- le **contrat pour la mixité des emplois**, réservé aux entreprises de 600 salariés au plus et qui vise à favoriser le développement la mixité et l'insertion professionnelle de femmes dans les métiers traditionnellement sexués. Cette aide peut couvrir :
 - ✓ 50% du coût pédagogique de la formation;
 - ✓ 50% des autres coûts liés à l'insertion professionnelle (aménagement des postes de travail par exemple);
 - ✓ 30% du coût des rémunérations des salariées bénéficiaires des actions de formation.

"Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin"

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) lance la 3^{ème} édition du concours « *Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin* ». Ce concours est destiné à valoriser la diversité des compétences et profils que l'on trouve dans l'artisanat du bâtiment et à promouvoir l'accès des femmes à ses métiers.

Jusqu'au 3 avril 2009, les collégiens et collégiennes de classe de 3^{ème} devront rivaliser de créativité pour valoriser, dans des projets écrits ou audiovisuels, la place des femmes dans les métiers du bâtiment.

Pour en savoir plus...

Le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des jeunes filles (PVST)

Si la réussite scolaire des filles est aujourd'hui incontestable, leurs performances scolaires, souvent supérieures à celles des garçons, ne se traduisent pas toujours par un accès égal à l'enseignement supérieur scientifique et technique et au marché du travail.

Le Prix de la Vocation Scientifique et Technique (PVST) organisé par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité vise cet objectif principal d'encouragement à la **diversification des choix professionnels** des jeunes filles en soutenant financièrement les jeunes filles qui s'engagent vers des filières scientifiques et techniques.



Il récompense **16 jeunes filles** de l'Académie de Reims qui s'engagent dans des études supérieures et dont le projet professionnel s'exprime dans des domaines **scientifiques et technologiques** où les filles sont peu nombreuses (-40% des effectifs).

Chaque prix s'élève à 1 000 € et récompense des bachelières. Toutes les élèves scolarisées en classe de terminale préparant un bac général, technologique ou professionnel de l'Éducation Nationale ou de l'enseignement agricole peuvent concourir pour l'obtention de ce prix.

[Pour en savoir plus et télécharger le dossier...](#)

Contact : Madame Catherine STAVRINO (03.25.42.36.57) – catherine.stavrinou@aube.pref.gouv.fr

Concours régional "Femmes et sport"

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse (DRDJS) et des Sports et le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Champagne-Ardenne lancent le concours "Femmes et Sport" afin de promouvoir l'image, la part et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités, en partenariat avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Le concours est ouvert jusqu'au **16 avril 2009**, date limite de dépôt des dossiers.



4 prix sont attribués en Champagne-Ardenne :

- "Sport au féminin" (3 500 €)
- "Sport, filles et cités" (3 000 €)
- "Sport : le coup de pouce" (1 500 €)
- "Sport, filles et milieu rural" (3 000 €).

En 2008, l'association sportive du lycée Joliot Curie de Romilly-sur-Seine a reçu le premier prix et un chèque de 2000 € pour son action intitulée « Rugby, aussi une affaire de filles ! ».

Elle est lauréate dans sa catégorie au concours national et recevra son prix le 8 mars prochain, lors de la journée internationale des femmes au cours d'une réception qui aura lieu à Paris.

[Pour en savoir plus et télécharger les dossier et règlement du concours...](#)

Contact : Madame Laurence SAUNOT (03.25.70.48.57) – laurence.saunot@jeunesse-sports.gouv.fr

Journées de sensibilisation et de formation

Lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations est une priorité nationale du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Le Groupement d'Intérêt Public Action Régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orientation (GIP ARIFOR) propose, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Troyenne et la Préfecture de l'Aube une journée de sensibilisation sur :

« **Les situations de discriminations** »,

animée par Madame Émilie ARNOULET, animatrice du pôle ressources, intégration et lutte contre les discriminations les :

- jeudi 26 mars,
- mardi 7 avril,
- vendredi 15 mai.

Objectifs:

- Sensibiliser aux concepts de discrimination
- Repérer, par l'analyse de différents types de discrimination, les réponses et moyens d'actions possibles
- Avoir des outils pour organiser un travail de sensibilisation avec un public.

Afin que ces journées de sensibilisation bénéficient au plus grand nombre, un maximum de deux personnes par structure est souhaité.

Renseignements et inscriptions : Madame STAVRINO (03.25.42.36.57)
catherine.stavrinou@aube.pref.gouv.fr

Pour en savoir plus, découvrez :

[le site « Intégration et Lutte contre les Discriminations »](#)

Violences faites aux femmes

Suite au grand nombre de demandes, la formation :

« **Accueil et accompagnement des victimes de violences conjugales** »

dispensée par Monsieur Yves LAMBERT, directeur de SOS Femmes Accueil (Saint-Dizier) et enseignant vacataire à l'IRUSSA (Institut Régional Universitaire de Sciences Sociales Appliquées) est reconduite sur trois nouvelles journées les :

- jeudi 25 juin,
- jeudi 8 octobre
- jeudi 5 novembre.

Renseignements et inscriptions : Madame STAVRINO (03.25.42.36.57)
catherine.stavrinou@aube.pref.gouv.fr

Le Département d'Information et de Formation pour les Elu-e-s Locaux organise une formation

« **État et collectivités territoriales :**

agir ensemble et innover pour faire reculer les violences sexistes et sexuelles »

à destination des élu-e-s s le **mercredi 8 avril 2009 de 10h à 18h**
à l'École Normale Sociale - 2 rue de Torcy 75018 Paris

Renseignements et inscriptions : ECVF - Elu/es Contre les Violences faites aux femmes
Tél. : 01.44.24.54.80 ou par mél : ecvf@ouvaton.org

L'Agenda départemental



Affiche réalisée par les étudiantes de l'École Supérieure des Arts Appliqués de Troyes



Dans le cadre de la **Journée Internationale des Femmes**, le groupe départemental « mixité sportive » de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a l'honneur de vous inviter à un spectacle « **rires et débat** » sur

« **L'engagement sportif au féminin... ?... !** » emmené par l'humoriste **Esta WEBSTER**

le lundi 9 mars 2009 de 19h à 21h
Salle Fernand DORÉ, 32, Boulevard Gambetta
10 000 TROYES

Soirée suivie d'un cocktail.
Réponse indispensable pour le 28 février au plus tard.

Contact : Madame Sylvie ROKITA (03.25.70.46.62)
sylvie.rokita@jeunesse-sports.gouv.fr



Le Point d'Information et d'Animation Jeunesse (PIAJ) de Romilly-sur-Seine organise un café-débat sur la thématique

« **Les violences faites aux jeunes filles** »

le mardi 10 mars 2009 à 20h
au cinéma EDEN, 66 rue Gambetta – 10100 Romilly-sur-Seine

Avec la participation du CIDFF, de l'AVIM, de Solidarité Femmes et de la brigade de prévention de la délinquance juvénile, un intervenant de l'association Solidarité Femmes, un directeur d'école et des jeunes.

Public : tout public, jeunes filles et garçons en particulier (12-18 ans)

(Renseignements : 03.25.24.73.08)

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Aube organise,

« **La Pause Détente des Femmes Contemporaines** »

le jeudi 12 mars 2009 de 9h30 à 16h30

- 9h30 – 10h30 : Exposition de textes, tableaux et verreries dans les salons de la Préfecture
- 10h30 – 11h30 : Remise des prix aux lauréat-e-s de la pause écriture par Monsieur le Préfet de l'Aube et remise du prix « coup de cœur » du jury
- 12h – 14h : pause déjeuner au Centre Social Coulommière (avec participation et inscription avant le 4 mars)
- 15h – 16h30 : Visites sur inscription (*Mairie, Palais de Justice, Centre ville, Musée d'Art Moderne*) ou ateliers libres au Centre Social Coulommière :
 - ✓ Les Femmes et la publicité, animé par Solidarité Femmes
 - ✓ Les Femmes et la création d'entreprise, animé par Créez Comme Elles.

Une visite du bureau des étrangers de la Préfecture est organisée,

le mardi 10 mars de 10h à 11h30 (sur inscription)

(Renseignements et inscriptions : 03.25.73.15.25)

Créez comme elles, le cercle des créatrices d'entreprises de l'Aube organise

« **Le brunch de la création d'entreprise** »

le samedi 21 mars de 9h30 à 12h.

Public : créatrices d'entreprises ou porteuses de projets.

**(Renseignements et inscriptions : 06.71.04.82.77
ou par mail contact@creezcommeelles.com)**

La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
en partenariat avec l'Inspection du Travail,
et la Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité,
en collaboration avec l'AGEFOS-PME organise un petit déjeuner entreprises :

« **L'égalité professionnelle : un atout pour votre entreprise !** »

le vendredi 10 avril de 8h30 à 10h30
Technopole de l'Aube en Champagne

Public : entreprises (10 salarié-e-s et plus).

(Renseignements : 03.25.42.36.57)

Retrouvez toute l'actualité...

[Du Service aux Droits des Femmes et à l'Égalité](#)

[De la Mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Aube](#)

Autres sites et liens à découvrir...

[Site de l'ECVF, Élu/es Contre les Violences faites aux Femmes](#)

[Nouvelle page sur le site \[www.sosfemmes.com\]\(http://www.sosfemmes.com\) sur les mariages forcés](#)

[L'égalité en question\(s\) et en chiffres](#)

Recueil de données statistiques sur la situation socio-économique
des femmes et des hommes en Champagne-Ardenne

Une action? Une manifestation? N'hésitez pas à nous transmettre toutes les informations
pour la prochaine lettre d'information (parution vers la mi-mai).

Directeur de publication : Christian ROUYER, Préfet de l'Aube

Contact : Catherine STAVRINOU, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Préfecture de l'Aube, Place de la Libération – 10000 Troyes

Mél : catherine.stavrinou@aube.pref.gouv.fr

Tél. : 03.25.42.36.57 / Fax : 03.25.42.35.17